

3360/20949.

43  
8LC  
12



Angers, le mercredi 5 octobre 2016



Monsieur le Directeur  
DDT de l'Eure-et-Loir  
Service Police de l'eau  
17 Place de la République  
CS 40517  
28 008 CHARTRES CEDEX

**Nos Réf :** ADen/ADel (026-16)

**Objet :** Avis de la CLE sur le projet de restauration écologique de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité par courrier du 16 août 2016, l'avis de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Loir sur le projet de restauration de la continuité écologique de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre, déposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir en Eure-et-Loir.

Ce dossier a été présenté devant le Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 15 septembre dernier à Alluyes qui a mis en évidence son exemplarité. J'ai ainsi le plaisir de vous faire part de l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau sur ce dossier.

En effet, ce projet devrait à terme permettre la restauration d'un linéaire conséquent, participant ainsi à la restauration de la qualité hydromorphologique de l'Aigre. Surtout, il témoigne de la capacité des acteurs à trouver une solution partagée permettant de concilier la restauration de la continuité écologique avec les enjeux locaux liés au maintien de l'alimentation du bief.

Le bureau de la CLE rappelle cependant l'importance de garantir le suivi du site sur le moyen terme, à travers divers indicateurs biologiques et hydromorphologiques pour en faire une analyse critique profitable aux autres territoires et en valoriser les effets positifs. Par ailleurs, s'agissant d'une intervention par opportunité, il conviendrait de la replacer dans un cadre plus globale en définissant, à terme, une véritable politique d'intervention à l'échelle de l'axe.

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à cet avis et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la CLE  
du SAGE du bassin du Loir

**Adrien DENIS**